

“La Traduction De La *Tradition Prophétique* (*La Sunnah*): Difficulté D'ordre Culturel “

Dr. Mohamed Abdel Majeed Hasanat *

(Accepted 4/12/2005)

□ Résumé □

Ce travail vise à étudier les difficultés d'ordre culturel dans la traduction de la Tradition Prophétique (la Sunnah) de l'arabe en français. Le discours prophétique offre à la traduction tous les éléments nécessaires pour la compréhension des phénomènes culturels, qui sont souvent à l'origine des confusions en matière de traduction. Ce travail s'articulera donc de la façon suivante: d'abord, étude du rôle de la Tradition Prophétique (la *Sunnah*) dans la culture religieuse des Musulmans. Puis, étude de la problématique de la traduction d'un texte sacré. Ensuite, étude de la notion de culture. Et enfin, étude des modalités de transfert dont les traducteurs du texte prophétique en question font souvent usage: l'explicitation, l'adaptation et la traduction littérale.

*Prof. Assistant, Faculty Of Arts, Department Of Modern Languages, Al-Zaytoonah University, Amman, Jordan.

"صعوبات الترجمة الثقافية للحديث النبوي الشريف من اللغة العربية إلى اللغة الفرنسية"

الدكتور محمد عبد المجيد الحسنات*

(قبل للنشر في 2005/12/4)

□ الملخص □

يهدف هذا البحث إلى دراسة الصعوبات الثقافية التي تواجه المترجم عند ترجمة الحديث النبوي الشريف من اللغة العربية إلى اللغة الفرنسية. يحتوي الخطاب النبوي على جميع العناصر الضرورية التي تساعد على فهم الأبعاد (الظواهر) الثقافية والتي هي في أغلب الأحيان مصدر التباس للمترجم. سيعالج هذا البحث اذن النقاط التالية: أولاً: دراسة دور السنة النبوية في الثقافة الدينية للمسلم. ثانياً: دراسة إشكالية ترجمة النص النبوي. ثالثاً: دراسة مفهوم مصطلح "الثقافة". رابعاً: دراسة طرق الترجمة التي يلجأ إليها مترجمو النص النبوي غالباً، موضوع البحث، والتي هي: الترجمة التواصلية (التوضيحية)، والترجمة بتصرف، والترجمة الحرفية.

* أستاذ مساعد، قسم اللغات الحديثة، كلية الآداب، جامعة الزيتونة الأردنية، عمان، الأردن.

La traduction de la Tradition Prophétique (la Sunnah): Difficulté d'ordre culturel

Introduction:

Si l'on part du postulat que "traduire c'est trahir", on peut légitimement s'inquiéter lorsqu'il s'agit de passer d'une langue à une autre. En effet, peut-on se contenter d'approximations? Comment éviter certains pièges relevant des structures linguistiques différentes, de la diversité des cultures, des mentalités, des civilisations et des sociétés? Il importe donc d'explorer cette réflexion de G. Mounin: " La linguistique contemporaine aboutit à définir la traduction comme une opération relative dans son succès, variable dans les niveaux de la communication qu'elle atteint." (Gaouaou, 2003: 25).

Nous proposons l'analyse de la traduction de *Quarante Hadîths d'AN-ANAWAWI*⁽¹⁾. Ce recueil de Hadîths a été traduit de l'arabe en français par deux personnes ayant chacune un fond culturel, à la fois commun et complémentaire⁽²⁾. Il est généralement considéré comme étant l'anthologie la plus populaire et constituant la meilleure introduction à l'étude des "Paroles du Prophète", qui avec le Coran, constituent l'essentiel des enseignements de l'Islam.

Notre analyse comporte nécessairement une tentative de compréhension critique du texte de la langue d'arrivée. Ce choix est lié à un ensemble de déterminations culturelles. Le discours coranique ainsi que le discours prophétique sont les plus beaux textes de la langue arabe. Ce dernier offre à la traduction tous les éléments nécessaires pour la compréhension des phénomènes culturels, qui sont souvent à l'origine des confusions en matière de traduction.

La perspective de l'analyse fonctionnelle offre des réponses à nos interrogations concernant l'analyse culturelle du discours prophétique traduit de l'arabe en français. Nous n'avons pas la prétention d'apporter des réponses concluantes aux problèmes culturels du discours prophétique traduit. Nous nous contentons de proposer une contribution à la réflexion sur les problèmes fondamentaux de la traduction du discours de la langue d'origine.

Ce travail s'articulera donc de la façon suivante: premièrement, étude du rôle de la Tradition Prophétique (la *Sunnah*) dans la culture religieuse des Musulmans. Deuxièmement, étude de la problématique de la traduction d'un texte sacré. Troisièmement, étude de la notion de culture. Et enfin, étude des modalités de transfert dont les traducteurs du texte prophétique en question font souvent usage: l'explicitation, l'adaptation et la traduction littérale.

La Tradition Prophétique (La Sunnah) Dans La Culture Religieuse Des Musulmans:

Le terme *Sunnah* désigne l'ensemble des actes, des paroles et même des approbations du Prophète. La *Sunnah* jouit d'une grande considération en Islam et possède un statut important dans la religion. En effet, il s'agit, après le Coran, de la deuxième source de la Législation islamique. Elle constitue même, selon certaines opinions, une source législative indépendante pour certains jugements légaux. C'est pour cela que les savants accordèrent une grande importance à la *Sunnah*, à sa consignation et à son interprétation, depuis les premières générations de fidèles jusqu'à nos jours. Ils accordèrent également un grand intérêt pour ses sciences, pour les méthodologies qui s'y rapportent et pour ses règles. Par

ailleurs, ils la défendirent contre les attaques de ses ennemis, anciens et contemporains, et réfutèrent les suspicions et les fausses allégations soulevées par les orientalistes.

La *Sunnah* vient compléter et préciser le sens du message coranique. Le Coran montre les bases et la *Sunnah* détaille les lois. Le Coran renferme tous les fondements et bases sur les lesquels est bâti l'édifice de la religion en terme de Credo et législation. Parmi ses fondements: le Messager explicite et élucide ce qui lui est révélé. En d'autres termes, la *Sunnah* explicite le Coran: "*Et nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et bonne annonce aux Musulmans*" (Coran, 16:89). La prière par exemple, qui est la première obligation quotidienne, le plus grand rite en Islam, n'est nullement détaillée dans le Coran: ni le nombre de prière, ni leurs horaires, ni le nombre d'unité, ni leurs modalités, ni leurs détails, ni leurs conditions et piliers. Tout cela est défini par la *Sunnah*.

Les savants du Hadîth ont établi des règles rigoureuses pour préserver le patrimoine du Prophète et le protéger contre la perte et la falsification. Ils ont ainsi fondé les Sciences des Hommes (Eilm ar-riZa:l), des Classes (a□-□abaqa:t), les Biographies des gens de confiance, des gens agréés en matière de narration, les faibles, les critiqués (maZru:□i:n). Ils ont composé pour cela près de quatre-vingt-dix sciences connues sous le titre global de Sciences du Hadîth. Ces sciences sont pour le Hadîth ce que les "Fondements" (al-?u♣u:l) sont pour la jurisprudence (al-fiqh). Ils ont donc distingué les hadîths authentiques du reste et ont accordé une grande importance aux hadîths des commandements légaux et des lois. Ils ont également composé des ouvrages traitant des hadîths faibles et des hadîths controuvés (forgés). Ils en ont fait de même avec 'Ilal al-hadîth (les défauts du Hadîth) et leurs critiques.

Les Musulmans ont pour ordre de s'appuyer, en matière de législation, aussi bien sur la *Sunnah* Prophétique, que sur le Coran. Et le Coran a ordonné d'obéir au Prophète, en juxtaposant l'obéissance au Prophète à celle d'Allah, et ce dans plusieurs versets. Citons donc quelques-uns de ces versets:

" Craignez Allah, maintenez la corde entre vous et obéissez à Allah et à son messager, si vous êtes croyants" (Coran, 8:1)

" Ô vous qui croyez! Obéissez à Allah, et à son messager et ne vous détournerez pas de lui quand vous l'entendez (parler)" (Coran, 8:20)

" Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement" (Coran, 4:59).

Tout ce qui a précédé montre sans doute la place qu'occupe la *Sunnah* dans la culture religieuse des Musulmans et montre aussi son caractère sacré.

La Traduction D'un Texte Sacré:

Réaliser une bonne traduction est toujours un exercice difficile, quel que soit le type de texte à traduire. Il s'agit de se rapprocher le plus possible de la signification et du style original, en franchissant les barrières linguistiques et culturelles. Le message contenu dans le texte à traduire est, à la base, influencé par le milieu social où il naît, et durant sa transmission ou sa réception il subit des influences variées qui risquent de le déformer à chaque instant.

Le premier destinataire du message (le spécialiste), porteur de certaines valeurs sociales et culturelles, adapte donc le message aux caractéristiques et aux exigences (vraies ou supposées) du destinataire ultime (le lecteur), non spécialiste en la matière. Ceci vaut surtout pour la traduction des textes "profanes", puisque les textes sacrés contiennent des messages universels dont les traits fondamentaux sont pleinement compréhensibles par les

lecteurs, malgré leurs différences culturelles. Toutefois, les difficultés demeurent. En particulier, la traduction de la *Sunnah* est soumise à un *présupposé*, à savoir un cadre incontestable dans lequel la communication doit nécessairement s'inscrire, et qui devrait, en principe, être accepté par celui qui traduit. Ce *présupposé* est le suivant: dans la *Sunnah*, le Prophète parle et fait des choix qui concernent tous les hommes. Le Prophète est donc le "Locuteur-Auteur", "sujet grammatical, logique et psychologique de tous les énoncés". La non-acceptation de ce présupposé de base donne lieu à une série interminable de controverses. De nombreux orientalistes sont convaincus, au fond, que la *Sunnah* est une œuvre écrite par Muhammad et que ce dernier est un imposteur. Pourtant l'acceptation, théorique du moins, de la thèse contraire permettrait d'éviter un grand nombre de conflits, et une meilleure compréhension.

Reconnaître la nature sacrée de la *Sunnah*- dans sa structure théorique de fond- aurait comme avantage de donner au lecteur occidental une présentation de la traduction plus conforme à l'esprit du Texte Sacré, sur lequel s'est bâti le monde musulman depuis quinze siècles. Cette démarche scientifique permettrait aux chercheurs occidentaux d'approcher l'Islam également de l'intérieur et d'avoir ainsi- outre la vision occidentale- une approche que nous pouvons définir, par opposition, comme *orientale* (vision qu'il n'est pas possible d'acquérir en appliquant à l'Islam les paramètres purement européens.

La Notion De Culture:

Il existe des faits culturels différents d'une communauté linguistique à l'autre, qui font partie intégrante du message véhiculé par les mots du texte; lorsque le traducteur ne tient pas compte de ces faits culturels, il passe à côté de l'intention communicative du texte source. Le traducteur dispose toutefois de moyens de compenser le manque d'éléments culturels en trouvant une définition de la culture qui le guide dans ses choix traduisants; la culture, c'est l'implicite partagé par une communauté. Au traducteur de voir dans quelle mesure il doit expliciter cet implicite en fonction de la finalité de son texte et de l'arrière-plan socioculturel différent du destinataire en langue cible.

La notion de culture désigne, selon Tatilon:

"L'ensemble des phénomènes sociaux ayant trait aux différents domaines de la vie d'une communauté donnée- sa vie matérielle, intellectuelle, artistique, politique, morale, spirituelle, jusqu'à ses habitudes les plus quotidiennes" (Tatilon, 1986: 21-22).

Selon la classification de Nida, les difficultés d'ordre culturel peuvent être classées en cinq catégories: écologique, culture sociale, culture linguistique, culture matérielle et culture religieuse. Cette classification est repérable dans les textes religieux qui constituent alors le corpus d'application.

L'identification du fait culturel dans la langue de départ dépend de trois paramètres: le premier est lié au traducteur lui-même, à sa connaissance des cultures de départ et d'arrivée, ce que la théorie interprétative dénomme son bagage cognitif. Le deuxième est lié au texte, c'est-à-dire au contexte d'émission et de production de ce dernier. Ce paramètre est étroitement lié au précédent. Vient enfin le recours à des outils d'aide *ad hoc* comme les dictionnaires, les encyclopédies et la documentation diverse.

Ces trois paramètres ne se succèdent pas mais s'imbriquent en fonction des besoins du moment. Leur transfert en langue d'arrivée nécessite une évaluation lucide du cadre de réception.

Nous étudierons essentiellement trois modalités de transfert dont le traducteur du texte religieux fait souvent usage: l'explicitation, l'adaptation et la traduction littérale. Ces

trois démarches illustrent, d'une manière et d'une autre, la nature et le degré de difficulté que rencontre le traducteur.

L'explicitation:

Delisle définit l'explicitation en tant que:

" Procédé de traduction consistant à introduire, pour des raisons de clarté, dans le texte d'arrivée (TA) des précisions non formulées dans le texte de départ (TD), mais qui se dégagent du contexte cognitif ou de la situation décrite" (Delisle, 1993: 30).

Le souci de la précision est le plus catégorique pour légitimer le recours à ce procédé. On constate dans notre corpus que la difficulté de compréhension mène à une transposition directe sans aucune explicitation.

Ce procédé est considéré par Steiner (1991: 259), comme une caractéristique essentielle de la dynamique de la traduction: "la dynamique de la traduction est avant tout explicative, elle explique ou plus justement explicite et rend tangible tout ce qu'elle peut de l'inhérence sémantique de l'original".

Sur le plan strictement culturel, le traducteur fait recours à l'explicitation afin d'éviter le risque d'une incompréhension provenant d'une équivalence formelle (calque, emprunt, traduction littérale, ...etc), qui ne représente rien pour le lecteur du texte d'arrivée (TA). La tâche du traducteur consiste à informer son lecteur, à lui expliquer certains faits ou, très rarement, à corriger certaines fautes ou malentendus.

L'analyse du corpus dévoile l'existence de deux types d'explicitation: l'explicitation interne et l'explicitation externe.

Le premier se fait par l'insertion d'une précision dans le corps du texte traduit. Quant au deuxième, il se manifeste en bas de page. Le recours à ces deux types d'explicitation se justifie par l'importance de la clarté dans le texte d'arrivée (TA) pour que le lecteur indigène reçoive autant d'information immédiate que le lecteur de l'original.

L'explicitation Interne:

L'explicitation interne se manifeste dans le corps du texte traduit. Elle est l'équivalent du commentaire explicatif inclus "qui doit être le plus bref possible et se fonde dans le mouvement du texte, le fil du récit ne devant être interrompu à aucun prix" (Baccheretif, 1993: 210).

Il s'agit de la modalité de transfert la plus répondue dans notre corpus. Prenons l'exemple suivant:

LD: "buniyal-?isla:mu Eala: Eams: (...) wa ?i:ta:?i z-zaka:t, ..."

"بني الاسلام على خمس، ... وإيتاء الزكاة"

LA: " Les fondements de l'Islam sont au nombre de cinq: (...), le versement de l'impôt légal (Zakât)," (p.39).

Voici un exemple typique d'une référence culturelle propre à la religion musulmane. Il s'agit d'une difficulté d'ordre extralinguistique, précisément culturelle. Dans cette situation, le traducteur se trouve confronté à son bagage cognitif. Il s'interroge sur la modalité du transfert dans une sphère linguistiquement et culturellement différente. Une simple translittération en français de ce vocable propre n'est pas pertinente et risque sûrement de laisser perplexé le lecteur ou peut-être de l'induire en erreur.

L'autre possibilité consiste à expliciter le vocable en question par son équivalent linguistique à savoir "*le versement de l'impôt légal*". Mais cette démarche fausse la démarche de l'identification de la réalité qu'évoque cette référence culturelle et religieuse.

Le versement d'*Z-Zaka:t* renvoie forcément, pour un Musulman, à un des cinq piliers de l'Islam, ce qui est loin, dans ce contexte, d'être le cas de l'impôt légal pour un francophone.

En effet, dans la culture musulmane, ce terme désigne l'obligation faite à chaque musulman possédant un minimum vital (le $n_{i\clubsuit a:b}$), de verser une partie de ses biens en charité. Il faut savoir que (*Az-zaka:t*) appartient à un système de signes et est soumise de ce fait à des règles qui ont un rapport avec le domaine social, économique et culturel. Il faut donc faire distinction entre sens descriptif, sens social, sens économique et sens expressif de cette unité du discours (*zaka:t*), "*l'impôt légal*".

Là, le traducteur commet une erreur au niveau de la traduction du mot (*Zaka:t*) qui ne signifie pas "*l'impôt légal*". Le mot arabe est lexicalisé dans la langue d'arrivée. Malgré l'effort du traducteur, la signification du message reste très restreinte. En conséquence, l'information du message prophétique à un autre caractère économique et humain. C'est un message d'une valeur capitale qui met en garde les croyants les plus aisés. A partir de cet exemple, on peut dire que le traducteur emploie surtout une méthode simpliste mais inadéquate: s'appuyant sur l'explication d'un mot clé par la paraphrase d'un énoncé ou par un syntagme. Le problème du sens qu'il fallait rechercher par la mise en mot ou par des équivalents sémantiques sont mis à l'écart.

Le terme (*Zaka:t*) "*l'impôt légal*" doit donc acquérir une interprétation technique chaque fois que ce terme sera employé dans son sens théorique, il doit être suivi d'une interprétation ou une compréhension dans son propre contexte situationnel.

Devant ce type de difficultés, les traducteurs ont choisi de marier deux procédés complémentaires à notre avis, qui sont l'explicitation de *Az-zaka:t* par *le versement de l'impôt légal*, et le maintien du vocable étranger transcrit évidemment en caractère français et inséré entre parenthèses. Ce qui donne la traduction suivante:

LA: Le versement de l'impôt légal (*Zaka:t*)

LD: إيتاء الزكاة ?i:ta:?u z-zaka:t

Il est à noter que cette explicitation ne doit pas se transformer en paraphrase systématique en traînant un décodage du texte. Il est certain que le développement explicatif du texte par le traducteur peut rendre service au lecteur en l'aidant à tirer meilleur parti des richesses du texte, mais ce n'est pas la tâche du traducteur. Selon Margot (1979: 130), le traducteur doit

"Rendre le texte fidèlement, c'est-à-dire le traduire de telle façon qu'il ne soit en principe ni plus difficile, ni plus facile à comprendre dans la langue réceptrice que dans la langue source".

La paraphrase peut servir à une explicitation externe; thème que nous abordons dans la rubrique suivante.

Explicitation Externe:

L'explicitation externe se trouve toujours en marge du texte et prend le caractère de notes de bas de page. Elle sert à donner des renseignements supplémentaires indispensables à la compréhension du texte source. Ces renseignements peuvent être des informations culturelles ou linguistiques, des explicitations de jeux de mots, de noms propres.

Dans notre corpus, les exemples d'explicitations externes par une note marginale sont nombreux. Il y a des exemples dans presque tous les textes du corpus ce qui témoigne de leur place dans la pratique traduisante arabe-française. Le terme représentant un fait

culturel est transcodé dans le texte et explicité en bas de page. Sans cela, la compréhension du (TA) serait impossible.

Toutes les notes qui se trouvent en bas de page concernent évidemment des faits culturels religieux. Elles sont mentionnées telle quelles, c'est-à-dire en caractère latin et expliquées par le traducteur en français.

Dans le texte n° 25 (page 90) qui aborde l'aumône et la manière dont un Musulman doit satisfaire à Dieu, on trouve en marge

1) TASBÎHA (tasbi:ah): c'est le fait de dire Subhànal-lâh (subāna alla:h) (gloire à Dieu)

2) TAKBÎRA (takbi:rah): c'est le fait de dire Alla:hù Akbar (?alla:hu akbar) (Allâh est plus grand).

3) TAĤMÎDA (taĥmi:dah): c'est le fait de dire Al-ĥamdù Lillâh (alĥamdu lilla:h) (la louange est à Allâh).

4) TAHLÎLA (tahlî:lah): C'est le fait de dire lâ ilâha illà-Llâha (la: ?ila:ha ?illa:l- la:h) (il n'est pas de divinité hormis Allâh).

Ces exemples contiennent un développement explicatif sur des faits culturels touchant la religiosité du Musulman et qui appellent un éclaircissement. En fait, du point de vue traductologie, ces notes doivent être utilisées avec précaution et sans abus. Il faut "éviter les notes qui n'aideront pas le lecteur à comprendre le sens du message dans le contexte précis, ou les notes qui ne font qu'ajouter des complications savantes superflues, ou des notes dogmatiques ou doctrinales qui présentent une interprétation tendancieuse" (Nida et Taber, 1971: 145).

Les exemples cités ci-dessus n'échappent pas complètement aux remarques judicieuses de Nida et Taber. L'explicitation de TASBÎHA, par exemple, (gloire à Dieu) aurait pu être insérée dans le corps du texte au lieu d'être mise dans la forme graphique étrangère afin de garder les couleurs locales de la traduction de source.

En un mot, le transfert du fait culturel du (TD) dans le (TA) fait souvent appelle à l'explicitation dont le traducteur use à bon escient pour lever la difficulté posée par le fait culturel en question. Dans certains cas, cette explicitation nécessite une démarche adaptative.

Adaptation:

L'adaptation est un autre moyen dont dispose le traducteur pour surmonter certaines difficultés d'ordre culturel dans les texte religieux. Ce procédé consiste à "remplacer une réalité socioculturelle de la (TD) par une autre propre à la socioculture de la (TA)" (Delisle, 1993: 19). La traduction de texte religieux de l'arabe en français, nous fournit de nombreux exemples dans ce domaine.

Examinons les exemples suivants:

1. LD: "addi:nun-naĥi:ah " الدين النصيحة

LA: *La religion* c'est la sincérité: (p.48)

2. LD: "?u:ĥi:kum bi taqwa:l-la:hi Eazza wa Zall...": أوصيكم بتقوى الله عز وجل...

LA: Je vous recommande, dit-il, *la crainte* d'Allah, qu'Il soit exalté et magnifié ...". .

(p.98)

3. LD: "Ealaykum bi sunnati: wa sunnat al Ęulafa:ʔir-ra:Σidi:n".

عليكم بسنتي وسنة الخلفاء الراشدين

LA: Aussi tenez vous fermement à ma Sunna et à celle des *Califes traditionnels* bien guidés. (p.98)

Nous constatons que l'allusion à l' *addi:n, at-taqwa: et al Eulafa: ? arra:Σidi:n* a disparu dans le TA pour faire place au syntagme *religion, la crainte, Califes traditionnels*. Il s'agit d'une adaptation ponctuelle qui selon Bastin (1993: 478)

- "- ne porte que sur certaines parties du discours d'un texte;
- est directement liée à la langue du texte original;
- est une tactique de traducteur dans des cas bien précis;
- est facultative (quoique conseillée) car une portée limitée sur l'effet de sens global".

Les traducteurs ont choisi cette adaptation pour surmonter une difficulté d'ordre culturel qui est en amont de l'opération traduisante. En réalité un simple transcodage aurait eu comme résultat de rendre opaque la (TA). *addi:n, at-taqwa: et al Eulafa: ? arra:Σidi:n* représentent des réalités extralinguistiques liées à la culture musulmane, à savoir l'Islam mais ces réalités n'existent pas dans la culture occidentale, d'où la nécessité de recourir à cette démarche.

En effet, le mot arabe "Di:n" a une signification plus vaste que le mot occidental "Religion" car il embrasse tant la vie spirituelle que la vie temporelle.

Le mot Calife (Khalîfa): est un titre porté par le chef de la communauté des croyants. Le Calife est le chef du pouvoir exécutif, souverain chargé de faire appliquer la loi dans la cité (domaines religieux, civique et politique). Pour autant, il ne possède aucun pouvoir spirituel (en Islam, aucun homme n'a ce pouvoir) ni législatif (le Coran et la *Sunnah* seuls font Loi). Après la mort du prophète Muhammad quatre Califes (tous compagnons du prophète) se succédèrent par désignation (Abou Bakr, Omar, Othman et Ali) pour tenir le rôle de "Eali:fatun-nabi:", "lieutenant du prophète". Par la suite, plusieurs souverains furent nommés "Calife" (notamment à Bagdad) mais jamais la vertu, la splendeur et l'autorité des premiers Califes ne furent retrouvées.

En ce qui concerne la « Taqwa: », elle est en réalité une fonction du cœur et un effort volontaire où l'on trouve tous les éléments de la prudence, de la vigilance et de la crainte de Dieu. « La taqwa: » est une affaire de cœur. Elle purifie le cœur de la luxure. L'homme, débarrassé du masque de la luxure, mène ses actions pour l'amour de Dieu, adresse ses paroles à Dieu et remet son destin à la volonté de Dieu. Telle serait la voie de la perfection.

Cette adaptation ponctuelle vise à supprimer l'entrave à la communication née de la spécificité culturelle. L'adaptation ici ne doit pas être considérée comme une sorte de naturalisation des faits culturels du (TD). L'objectif est tout simplement de faire passer le message. De même, nous avons montré que le traducteur, pour garder le caractère spécifique des vocables *addi:n, at-taqwa: et al Eulafa: ? arra:Σidi:n* a procédé à une adaptation tout en maintenant la forme étrangère dans le (TA). En définitive, l'adaptation ponctuelle ne vise pas à effacer l'autre mais à le présenter de manière à ce qu'il soit bien accueilli et bien compris.

La Traduction Littérale:

Ce procédé consiste à transférer mot-à-mot- quand la langue le permet- le passage de la langue de départ à la langue d'arrivée. Il permet d'aboutir à un texte correct et idiomatique "sans que le traducteur ait eu à se soucier d'autre chose que des servitudes linguistiques" (Vinay, et Darbelnet, 1977: 48).

Dans cette optique, le traducteur est " un copieur, un copieur d'œuvre d'art – copieur de talent- dont la copie se doit de conserver l'essentiel de l'original" (Tatilon, 2003:114).

Voici des exemples représentant des aspects culturels traduits en français littéralement:

1- LD: "♣alla:l-la:hu Ealayhi wa sallam": صلى الله عليه وسلم

LA: Qu'Allah prie sur lui et le salue. (p.23)

2- LD: "fa wal-la:hil-laΔi: la: ?ila:ha Φayruh": فوالله الذي لا اله غيره

LA: Par Allah en dehors duquel il n'est pas de divinité (p.40).

Dans le premier exemple, "*Qu'Allah prie sur lui et le salue*", la traduction littérale est parfaitement adaptée dans cette expression sauf l'adjonction de la particule "que", faites sans doute pour renforcer la valeur de l'invocation. Cependant l'expression renferme un trait tout à fait spécifique à la culture du départ à savoir, la culture musulmane, c'est le fait que la prononciation du nom du Prophète Muhammad exige de la part du Musulman de dire *Qu'Allah prie sur lui et le salue*.

Dans le deuxième exemple, "*Par Allah en dehors duquel il n'est pas de divinité*", nous remarquons que l'expression *par Allah* forme un syntème déjà figé dans la langue. Les traducteurs auraient pu traduire ce serment par une expression équivalente qui se trouve dans la langue d'arrivée: *Par Dieu*. Ils préfèrent la traduction littérale tout en transférant le terme Allah tel quel, d'une part pour démontrer la spécificité de ce serment qui est renforcé par *en dehors de lui il n'est pas de divinité*, d'autre part pour préserver la couleur locale du figement en question. Il est intéressant de remarquer que la traduction littérale et sans aucun changement dans la syntaxe donne une expression parfaitement compréhensible. Ainsi les traducteurs semblent préférer envelopper l'expression en question par un aspect stylistique spécifique à la langue arabe. Il faut noter que le terme "*en dehors duquel il n'est pas de divinité*" est un qualificatif inséparable du terme *Allah* dans la culture arabe.

On sait que dans chaque langue, il existe un ou plusieurs termes utilisés pour se référer à Dieu et, dans certains cas, à d'autres divinités. Ce n'est pas le cas pour Allah. En effet, Allah est le nom arabe spécifique du Seul Dieu. Ce mot n'a ni pluriel, ni genre. Ceci montre son caractère unique, notamment lorsqu'on le compare avec le mot "Dieu", qui peut s'exprimer au pluriel- des dieux (a :lihah)-, ou au féminin- déesse-. Il convient de noter qu'Allah est le nom qui désigne Dieu en araméen, la langue de Jésus Christ, langue sémitique, tout comme la langue arabe.

Pour un Musulman, Allah est le Tout-Puissant, Créateur et Soutien de l'Univers, Il ne ressemble à rien et rien ne lui ressemble. Le Prophète Muhammad fut questionné par ses contemporains à propos d'Allah; la réponse lui fut dictée par Allah lui-même sous la forme d'une courte sourate que l'on trouve dans le Coran et qui est considérée comme l'essence même de l'unité monothéiste. Cette sourate dit: "Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Dis: " Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui" (Coran, 112).

L'utilisation exclusive du nom d'Allah pour désigner Dieu reflète l'accent mis par l'Islam sur la pureté de la croyance en Dieu, ce qui constitue l'essence du message de tous les envoyés de Dieu. C'est pour cela que l'Islam considère le fait d'associer une divinité, ou une personnalité quelconque, à Dieu comme un péché mortel que Dieu ne pourrait jamais pardonner, même s'Il peut pardonner tous les autres péchés.

Une autre remarque s'impose à propos du terme Allah qui représente dans ce contexte un trait culturel musulman. Allah est le mot arabe pour désigner Dieu, et non pas une autre divinité. La preuve réside dans le fait que les Arabes chrétiens utilisent aussi le mot Allah pour désigner Dieu. Mais traduire ce terme par Allah comporte un risque de mauvaise interprétation car la signification de ce terme pourrait prêter à la confusion dans

l'esprit de certains francophones qui pourraient croire qu'il s'agit d'un Dieu propre à l'Islam et différent de Dieu. Il vaut donc mieux traduire le terme arabe par Dieu que par Allah.

Nous remarquons que les traducteurs recourent tantôt à la traduction du terme par Dieu, tantôt la préservation du terme Allah inséré au sein d'un figement traduit littéralement. Le transfert du terme tel quel s'applique dans les figements essentiellement religieux ou ayant un caractère spécifique à la religion musulmane. Par contre, le recours à la traduction du terme par Dieu se retrouve dans les figements religieux aussi, mais à caractère social. Nous les partageons ainsi en deux catégories:

Exemples de figements essentiellement religieux:

1. LA : "♣alla:l-la:hu Ealayhi wa sallam": صلى الله عليه وسلم
LD: Qu'Allah prie sur lui et le salue (p.32)
2. LA: "la: ?ila:ha ?iIla:l-la:h wa an-na Mu□ammadan rasu:lul-la:h":
لا اله الا الله وأن محمداً رسول الله
LD: Pas de divinité si ce n'est Allah et Muhammad est l'Envoyé d'Allah (p.32)
3. LD: "?an taEbudal-la:ha ka-?annaka tara:hu": أن تعبد الله كأنك تراه
LA: Que tu adores Allah comme si tu Le vois (p.34)
4. LD: "Wa □isa:buhum Eala:l-la:hi taEa:la: " وحسابهم على الله تعالى "
LA: Allah les jugera en dernier ressort. (p.50)
5. LD: wa ?iΔa: staEanta fastaEin bil-la:h": وإذا استعنت فاستعن بالله
LA: Lorsque tu sollicites une aide, sollicite-la d'Allah. (p.72)
6. LD: "?a:mantu bil-la:h": أمنت بالله
LA: Je crois en Allah (p.78).
7. LD: "?u:♣i:kum bi taqwa:l-la:hi Eazza wa Zall": أوصيكم بتقوى الله عز وجل
LA: Je vous recommande la crainte d'Allah. (p.98).
8. LD: "taEbudu ?alla:ha la: tuΣrik bihi Σay?an": تعبد الله ولا تشرك به شيئاً
LA: Tu adores Allah sans rien lui associer. (p.102)
9. LD: "Eiba:dal-la:h": عباد الله
LA: Ô serviteurs d'Allah. (p.116)

Exemples de figements religieux à caractère social:

1. LD: "?innal-la:ha kataba al- ?i□sa:na": إن الله كتب الإحسان
LA: Dieu prescrit al-Ihsân (p.68)
2. LD: "?ittaqlil-la:ha □ayTuma kunta": اتق الله حيثما كنت
LA: Où que tu sois, crains Dieu (p.70)
3. LD: "lam yanfaEu:ka ?illa: biΣay?in qad katabahul-la:hu laka":
لم ينفعوك الا بشيء قد كتبه الله لك
LA: Tu n'en profiteras que si Dieu l'a inscrite comme telle pour toi. (p.72)
4. LD: "wa ?in iZtamaEu: Eala: ?an ya| urru:ka bi Σay?in lam ya| urru:ka ?illa: bi Σay?in qad katabahul-la:hu Ealayka":
وان اجتمعوا على أن يضروك بشيء لم يضروك الا بشيء قد كتبه الله عليك
LA: Si, elle conjuguaient ses efforts pour te nuire, elle ne pourrait le faire que si Dieu l'avait décrété ainsi à ton encontre. (p.72)
5. LD: "al-□amdu lilla:hi": الحمد لله
LA: Louange à Dieu (p.82)
6. LD: "sub□a:nal-la:hi": سبحان الله
LA: Gloire à Dieu (p.82)

7. LD: "dullani: Eala: Eamalin ?iΔa: Eamiltahu ?a□abbani:l-la:ha, wa ?a□abbani: ana:s":

دلني على عمل اذا عملته أحبني الله، وأحبنى الناس.

LA: Indique-moi une action qui me fasse aimer de Dieu et des hommes. (p.108).

8. LD: "at-taqwa: ha: huna: " : التقوى ها هنا :

LA: La crainte de Dieu se trouve ici (p.116).

On remarque que les traducteurs ont traduit cette fois le terme "Allah" par "Dieu" parce que l'expression peut s'appliquer à la même situation en langue de départ (LD) qu'en langue d'arrivée (LA), situation universelle en soi.

Nous avons remarqué que les figements qui dépendent du domaine religieux reflètent naturellement un trait culturel spécifique à la langue de départ, en l'occurrence la culture arabo-musulmane. Il était donc tout indiqué, dans ce cas précis, d'appliquer la traduction littérale. Par le recours aux autres procédés les traducteurs auraient gommé ce trait essentiel à la signification du figement en question. La traduction littérale est une solution bien adaptée aux figements en question.

En revanche, en ce qui concerne les figements qui dépendent du domaine social, nous remarquons qu'ils ne reflètent pas essentiellement un trait spécifique à la culture de départ, d'où la possibilité de leur trouver un équivalent approprié dans la langue d'arrivée (LA). Malgré cela les traducteurs ont appliqué là aussi la traduction littérale (Allah par Dieu).

La traduction littérale est en effet un instrument naturel et bénéfique pour le traducteur. L'absence totale d'un tel procédé ferait de la traduction une aberration qui consisterait à altérer systématiquement, par des jeux d'interprétation et d'adaptation, la forme linguistique du texte de départ. Les noms propres, les chiffres ainsi que d'autres servitudes linguistiques sont des points de repos pour le traducteur. Plus les langues d'une traduction sont rapprochées au sein d'une même famille linguistique, plus elles se prêtent à la traduction littérale, la syntaxe et la grammaire n'y étant pas pour rien.

Cependant, il ne faut pas confondre la traduction littérale, avec la traduction de la forme linguistique qui ne serait qu'un agencement de mots aboutissant à un non-sens, voire même à un contre-sens. La traduction littérale n'est considérée comme procédé technique que par des exigences particulières et par le savoir-faire nécessaire pour bien la manier.

La fidélité naïve au texte de départ nous lègue une traduction pour le moins inacceptable. Vinay et Darbelnet élaborent certains critères pour définir ce concept d'inacceptabilité. Un message traduit littéralement en dehors de son propre contexte (linguistique et extralinguistique) et sans aucun respect pour les servitudes syntaxiques et sémantiques de la langue d'arrivée peut:

1. donner un autre sens
2. n'aboutir à aucun sens
3. être agrammatical
4. s'avérer absurde dans la langue d'arrivée.
5. changer de registre linguistique.

Ces difficultés que soulève la traduction directe nous révèlent l'insuffisance patente des procédés directs à rendre justement le sens retenu du message à traduire. Or, le traducteur ne saurait trouver dans les dictionnaires bilingues des solutions taillées sur mesure pour ses divers problèmes de traduction. Cela est dû au fait de la capacité infinie de la langue à se reproduire et à créer un nombre infini de combinaisons linguistiques inédites. Seuls le contexte et la situation d'une combinaison linguistique décide de son sens

virtuel. C'est pourquoi le traducteur expérimenté part, en priorité, à la découverte et à la reconstitution de ce contexte générateur de sens.

En réalité, des raisons variées, syntaxiques, sémantiques ou idiomatiques conditionnent la formulation du message linguistique. Le traducteur se doit donc de se libérer des servitudes aussi bien grammaticales que lexicales pour saisir le sens du message. Ce franchissement doit être équilibré, en contre-partie, par une conformité lucide aux servitudes que lui impose la langue d'arrivée. C'est à ce stade que s'affirme l'utilité des procédés techniques de la traduction oblique comme la traduction explicite et l'adaptation.

Conclusion:

Traduire, aux dires de Tatilon, "c'est substituer du textuel à du textuel, c'est aller du langage au langage en passant par un réel déjà interprété, déjà formé en langage, déjà constitué en œuvre. C'est se trouver devant un objet d'art verbal qu'on se donne pour tâche de reproduire, ... devant un modèle à imiter. Tâche qui a sa noblesse et qui présente bien des difficultés" (2003: 114). Dans ce travail, nous avons mis l'accent sur les difficultés d'ordre culturel lors de la traduction de la Tradition prophétique de l'arabe en français. Rappelons que la différence culturelle entre ces deux langues reste importante si l'on conçoit la traduction au niveau de la langue. En effet comme le résume Margot:

"1. les cultures recourent à des moyens différents pour atteindre des buts identiques ou similaires (...). 2. les mêmes objets ou événements peuvent avoir des sens très différents, ou opposés, selon les contextes culturels (...). 3. des objets ou événements présents dans une culture peuvent faire totalement défaut dans une autre" (79:85).

Il y a cependant plusieurs moyens (explicitation, adaptation) de contourner le problème. Il est à noter également que l'écart culturel entre les grandes civilisations tend à se rétrécir grâce à l'essor de la communication qui permet une connaissance réciproque des phénomènes culturels inhérents à l'une ou l'autre d'entre elle.

Enfin, la traduction doit se garder de ne recourir qu'au moyen le plus simple, la littéralité, qui pourrait quelquefois compromettre l'un des enjeux fondamentaux de l'entreprise, à savoir la saisie du vouloir dire de l'auteur et son transfert adéquat dans le (TA). La confusion qui en résulte n'est bénéfique ni pour l'une ni pour l'autre des deux langues et civilisations en présence.

Nous avons vu que les difficultés d'ordre culturel dépendent, pour l'identification, de trois paramètres: le bagage cognitif dont dispose le traducteur face à un fait culturel présent dans le texte de départ, le contexte linguistique et situationnel de son insertion et enfin, la recherche encyclopédique que le traducteur effectue pour combler une lacune de son bagage cognitif ou une insuffisance contextuelle.

Quant au transfert des faits culturels d'un texte à un autre, le traducteur, après une assimilation des données dans la sphère linguistique de départ, procède à trois types de démarches: l'explicitation interne, ou l'ajout d'une note, l'explicitation externe, puis vient l'adaptation et enfin, la traduction littérale qui est souvent le signe d'un échec de la compréhension et / ou de la formulation du fait culturel au départ et à l'arrivée.

NOTES:

- 1- AN-NAWAWI *Quarante Hadiths* (1980), traduit en français par Kînany, A. khaldoun et Valsân Ahmad, Stuttgart: Imprimerie Ernest Klett.
- 2- Dr. Addul-Halim Khaldoun Kinâny est syrien, ancien professeur de lettres arabes à l'Université de Damas, puis responsable des relations de l'Unesco avec le monde Arabe jusqu'en 1975. Mr. Ahmad Valsân, français, fils du savant musulman Cheikh Mustapha Valsân; a poursuivi des études de lettres arabes au Caire et à Damas, après avoir obtenu une Licence et une Maîtrise d'arabe à la Sorbonne -Paris.

REFERENCES:

- Bacchereti, Pierre (1993), "Traduire ou interpréter", in *La Traduction, Problèmes théoriques et Pratique*, pp. 207-230.
- Ballard, Michel (1990), "Ambiguïté et traduction", in Ballard, Michel (éd.), *Traduction plurielle*, pp.153-174.
- Ballard, Michel (1993), "L'unité de traduction essai de redéfinition d'un concept", in Ballard, Michel (éd), *La traduction à l'Université*, pp.223-262.
- Bastin, Georges (1993), "La notion d'adaptation en traduction", in *Meta*, 83:3, pp.473-478.
- Berman, Antoine (1995), *Pour une critique des traductions: Jhon Donne*, Paris: Gallimard, 275p.
- Dancette, Jeanne (1995), *Parcours de traduction*, Lille, Presses universitaire de Lille, 254p.
- Delisle, Jean (1993), *Traduction raisonnée*, Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, 282p.
- Demauelli, Jean et Claude (1995), *La traduction mode d'emploi*, Paris: Masson, 190p.
- Fuchs, Catherine (1994), *Paraphrase et énonciation*, Paris; Offris, 185p.
- Gaouaou, M (2003), "Bilinguisme et traduction", *Le français dans le monde*, N°326, Paris: Clé International, pp.25-26.
- Gile, Daniel (1992), "Les fautes de traduction: une analyse pédagogique", *Meta*, vol.38, n°2, pp.251-262.
- Gile, Daniel (1993), "Les outils documentaires du traducteur", *Palimpsestes*, n°8, pp.73-89.
- Gouanvic, Jean-Marc (1999), *Sociologie de la traduction*, Artois Presses de l'Université
- Hurtado-Albir, Amparo (1990), *La notion de fidélité en traduction*, Paris: Didier-Erudition, 236, col. Traductologie, n°5.
- Ioana Balacescu, Ioana et Stefanink, Bernd (2003), "Traduction et différences culturelles", *Le Français dans le monde*, N°326, Paris: Clé International, pp. 21-24..
- Le Saint Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets* (1410 de l'Hégire), Al Madinah Al-Munawwarah: Complexe du Roi Fahd.
- Lederer, Marianne (1994), *La traduction aujourd'hui, le modèle interprétatif*, Paris: Hachette, 223p.
- Lépinette, Brigitte (1996), *Le rôle de la syntaxe dans la lexicographie bilingue*, in Béjoint, Henri et Thoiron, Philippe (éd). *Les dictionnaires bilingues*, pp.53-69.
- Margot, Jean-Claude (1979), *Traduire sans trahir*, Lausanne, l'Âge d'homme, 388p.
- Morel, Michel (1995), *Lecture, traduction, axiologie*, *Palimpsestes*, n°9, pp.13-24.

- Mounin, Georges (1990), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris: Gallimard, (1^{ère} éd. 1963), 296p.
- Mounin, Georges (1994), *Les belles infidèles*, Lille, Presses universitaires de Lille, 108p.
- Nida, Eugène A. et Taber, Charles R., (1971), *La traduction: théorie et méthode*, Londres: Alliance biblique universelle, 179p.
- Pergnier, Maurice (1993), *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Lille, Presses universitaires de Lille, 282p.
- Steiner, George (1991), *Après Babel, une poétique du dire et de la traduction*, Albin Michel.
- Tatilon, Claude (1986), *Traduire pour une pédagogie de la traduction*, Toronto: GREF, 177p. Col. Traduire, écrire, lire.
- Tatilon, Claude (2003), "Traduction: une perspective fonctionnaliste", *La Linguistique*, vol.39, fasc. 1, Paris: PUF, pp.109-118.
- Vinay, J.P. et Darbelnet, P. (1977), *Stylistique Comparée du Français et de l'Anglais*, Paris: Didier.

Les phonèmes arabes et leurs graphèmes de base :

Sons arabes	Graphèmes de base	Son arabes	Graphèmes de base	Son arabes	Graphèmes de base
ء	?	ط	□	Les voyelles longues : ا و ي	a: u: i:
ب	b	ظ	<u>d</u>		
ت	t	ع	E		
ث	T	ث	Φ		
ج	Z	ج	f	Les voyelles brèves <u>ا</u> — — — ـ	a u i
ح	□	ق	q		
خ	Ξ	ك	k		
د	d	ل	l		
ذ	Δ	م	m		
ر	r	ن	n		
ز	z	هـ	h		
س	s				
ش	Σ				
ص	♣				
ض					